

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-729681

13395

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 13156

Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : GAMMOUD RIM

Date de naissance :

26/08/1932

Adresse :

66 Rue Ahmed Alacini, quartier Palmeraie
Casablanca

Tél. : 0645171930

Total des frais engagés :

800,00

Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Dr. Ahmed Aamine BIADILLAH
Spécialiste en Médecine du Sport
Echographie Ostéopathie
Nutrition, Nutrithérapie et Nutraceutique
Médecine et Mésothérapie Esthétique

Cachet du médecin :

Date de consultation :

26/08/1932

Nom et prénom du malade :

GAMMOUD RIM

Age : 30

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Surpulsion de l'œil du côté droit

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 1/10/2019

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/08/2011	CS	01	300,00	INP : 081171280
				 Dr. Ahmed Amine BIADILLAH Spécialiste en Médecine du Sport Echographie Osteopathie Nutrition, Nutrithérapie et Nutraceutique Médecine et Mésothérapie Esthétique

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
IBN NARIS جامعة بن ناريس الطب والعلوم الطبية Radiologue & Imagerie Médicale I.C.E : 002620012000030	30/08/2022	Echo	500.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le 26/08/2016

Mme GAMMOUDI Rein :

Faire opsi Echographie de la cuisse gauche

PC. Suggestion de lésion du muscle fémoral gauche

Dr. Ahmed Amine BIADILLAH
Spécialiste en Médecine du Sport
Échographie Ostéopathie
Nutrition, Nutrithérapie et Nutraceutique
Médecine et Mésothérapie Esthétique

ابن النفيس
التصوير الطبي والأشعة
Radiologie & Imagerie Médicale
532, Bd. Panoramique, Casablanca



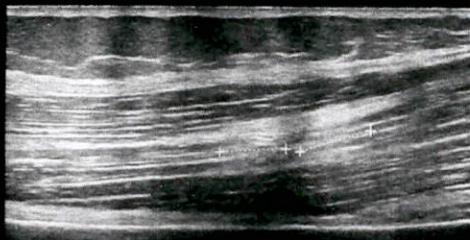
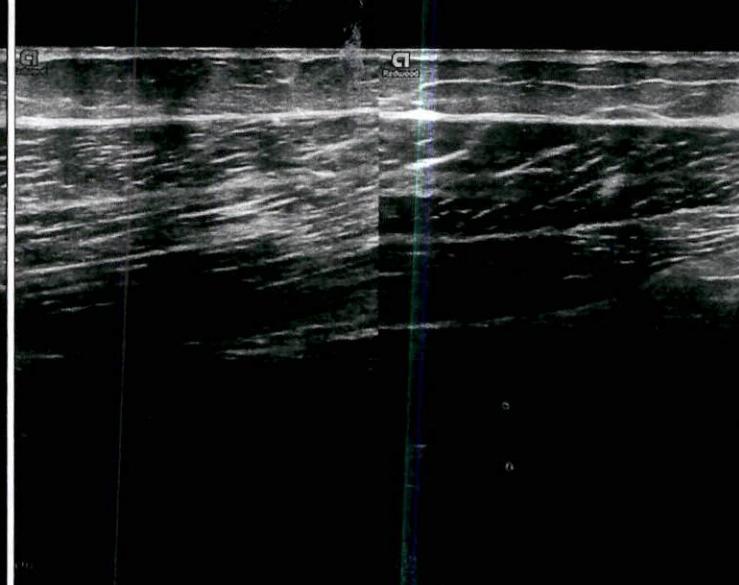
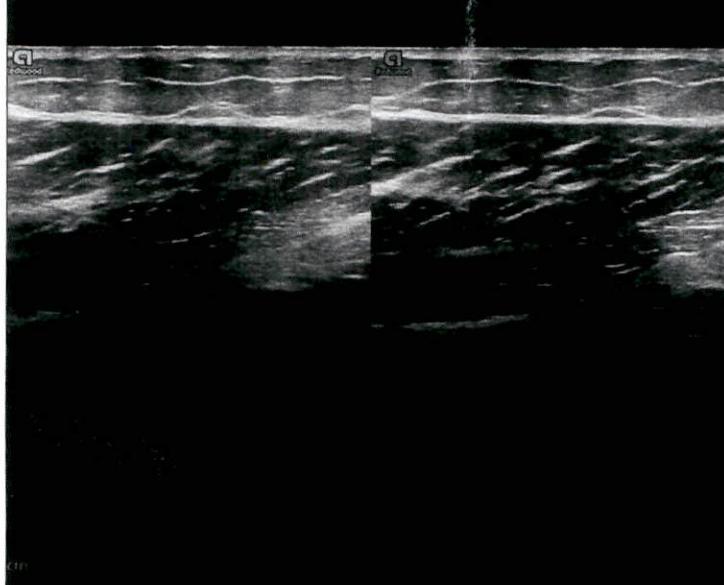
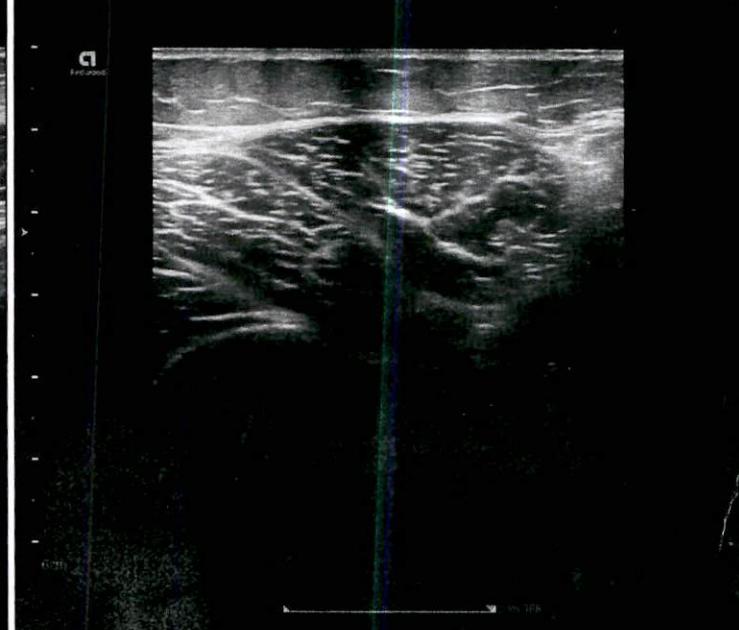
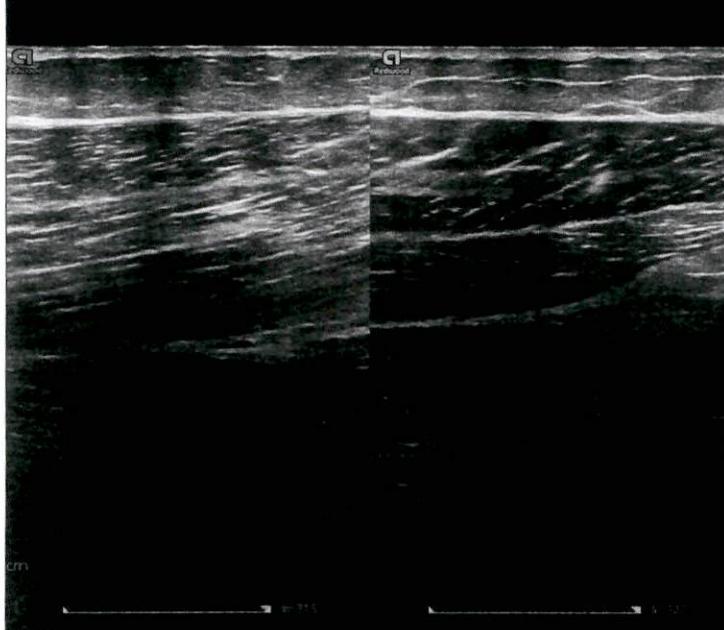
FACTURE N°:	2309/2022
DATE FACTURE	30/08/2022
DATE EXAMEN	30/08/2022

GAMMOUH RIM

Désignation	Montant
ECHOGRAPHIE DE LA CUISSE	500,00
<u>TOTAL</u>	500,00

Arrêtée la présente facture à la somme de **CINQ CENTS DHS**

ابن النفيس
التصوير الطبي والأشعاعي
Radiologie & Imagerie Médicale
I.C.E / 002610012000030

JH RIM
022_17_31_14
30.1.622.63JH RIM
022_17_31_14
30.1.622.63JH RIM
022_17_31_14
30.1.622.66JH RIM
022_17_31_14
30.1.622.62JH RIM
022_17_31_14
30.1.622.60JH RIM
022_17_31_14
30.1.622.65



CASABLANCA, le 30/08/2022

PATIENT: GAMMOUH RIM

DR AHMED AMINE BIADILLAH

ECHOGRAPHIE CUISSE GAUCHE

- Présence de plages centimétrique au niveau du corps musculaire du muscle biceps fémoral sans rupture des fibres
- Absence de lésion myoaponévrotique
- Absence d'anomalies au niveau des enthèses
- Absence d'anomalies au niveau des autres muscles ischiojambiers

Conclusion

- Plages de contracture chronique du corps musculaire du muscle biceps fémoral

Merci de votre confiance.**Signé : Pr SIWANE**

ابن النفيس
التصوير الطبي والأشعاعي
IBN NAFIS
Radiologie & Imagerie Médicale
I.C.E : 002620012000030